



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 02200

Numéro SIREN : 750 963 472

Nom ou dénomination : 3-D Matrix Europe

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2013 sous le numéro de dépôt P2013/000266

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *P/106*
LYON



4410623

Dénomination : 3-D Matrix Europe
Adresse : 11 chemin Des Petites Brosses 69300 Caluire-et-cuire -
FRANCE-

n° de gestion : 2012B02200
n° d'identification : 750 963 472

n° de dépôt : P2013/000266
Date du dépôt : 14/11/2013

Pièce : Ordonnance du Président



4410623

M 6836

1308 3284

13 311 00 00 4

REQUETE

- 7 NOV. 2013

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

LA SOUSSIGNEE :

- Société **3-D Matrix Europe** Société par actions simplifiée au capital social: 50 000 euros dont le siège social est : 11, chemin des Petites Brosses 69300 CALUIRE ET CUIRE immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 963 472 RCS LYON, représentée par Monsieur Marc RIOULT, son Directeur Général dûment habilité,

Ci-après dénommée "Le Réquérant"

AYANT POUR AVOCAT :

Maître Jean-Thomas HEINTZ, Avocat associé de la Société CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE LYON, Avocats à LYON (3ème), 174 rue de Créqui, inscrite au barreau de LYON (toque n°659),

A l'honneur de vous exposer :

- que la société 3-D Matrix Europe a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 Avril 2013.
- que du fait de difficultés rencontrées pour finaliser les comptes, la Présidence n'est donc pas en mesure de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux dans les 6 mois de la Clôture soit, le 31 Octobre 2013 au plus tard.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de TROIS MOIS, le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2013.

FAIT A LYON, le 31 Octobre 2013

Pour la société 3-D Matrix Europe
Maître Jean-Thomas HEINTZ


CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon
SE 174 rue de Créqui - Barreau de Lyon
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 78 95 47 99

5€

MF90816

ORDONNANCE

Nous, **Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,**

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

AUTORISONS la société 3D MATRIX EUROPE à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS mois pour la convocation de son assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013, dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée prorogée devra être réunie au plus tard le 31 janvier 2014.

Les dépens visés à l'article 701 du Code de procédure civile étant liquidés à la somme de : 32.51 € HT, 5.22 € TVA, 37.73 € TTC.

Fait à LYON, le 7.11.13

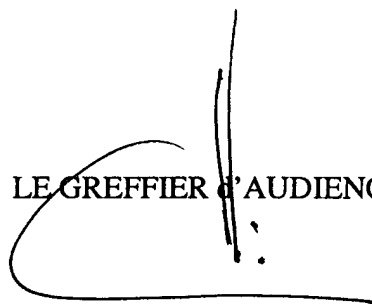
LE PRESIDENT



POUR LE PRÉSIDENT
LE JUGE DÉLÉGUÉ

M. FLEURY

LE GREFFIER d'AUDIENCE



G T C LYON
1^{er} ORIGINAL
Répertoire N° 13 / 3284
Délivré le 7.11.13
Ordonnance exécutoire au seul vu de la minute (art. 495 NCPC)
Le greffier

